



Compte-rendu du Conseil d'Établissement du Conservatoire

Séance ordinaire du 16 janvier 2024

Présent-es : M. Jean-Christophe BERNARD, Mme Isabelle BEURRET, M. BUSSMANN, Mme Barbara DEGRIMA, M. Sébastien FRAUX, M. Maxime GAILLARD, Mme Christine GARNIER, Mme Lucille LHEUREUX, Mme Nathalie MARKARIAN, Mme Claudia MONDELLI, M. Aina RASOLDIER, M. Till VERON, Mme Alice VILLEMEN

Excusé-es : M. Jean-Pierre BARBIER, Mme COMTE-BELLOT, Mme Estelle ETIENNE, M. Christophe FASQUEL, M. Maxime GILBERT, M. Patrice HIBON

Introduction

Cette séance du conseil d'établissement a pour principal objectif de présenter les chiffres de la rentrée 2023-2024 et les nouveautés de l'année.

1. Accueil du nouveau membre à la suite de la mise à jour du règlement.

L'association du bureau des élèves (BDE) s'est créée en 2023. Le Conservatoire, à travers la politique culturelle de la Ville et le projet d'établissement, a pour volonté de valoriser les partenaires et de les intégrer au conseil d'établissement pour leur permettre de participer à la vie de l'établissement.

L'association dispose de 6 membres du bureau et compte 49 adhérents (mais le public visé est plus large que les seul-es adhérent-es). L'objectif de l'association est de dynamiser la vie étudiante au Conservatoire, de créer du lien, et d'élargir la vie artistique.

Ainsi, dans la nouvelle rédaction du règlement, un siège supplémentaire de membre de droit est créé à destination du BDE. Bienvenue !

2. Point sur la rentrée 2023/2024.

La phase de réinscription a lieu chaque année de mi-mai à la fin du mois de juin, puis l'ouverture des inscriptions pour les nouveaux-elles élèves se tient de mi-juin jusqu'à mi-août. Le nombre global de demandes d'inscription est stable par rapport à l'année dernière. La poursuite de la dématérialisation facilite les préinscriptions. De même, l'intégration des informations du Conservatoire sur les écrans de la ville de Grenoble (VDG) pour la communication a permis une meilleure visibilité.

Un tirage au sort intervient lorsqu'il y a davantage de demandes que de places. Le tirage au sort est réalisé avec une égalité garçons/filles et entre tranches de quotients familiaux. Cette année, cela a concerné les admissions en CP et les nouveaux-elles élèves débutant-es en piano.

Chiffres notables :

	2022-2023	2023-2024
Nombre total d'inscrit-es	1690	1804
Musique	1401	1476
Danse	317	347
Eveil artistique GS	64	70
Théâtre	71	102

120 places sont ouvertes en CP dont 59 nouveaux (142 demandes reçues) mais les démissions entraînent des acceptations sur liste d'attente.

En piano, plus de 20 demandes ont été reçues pour 9 places. Pour information, la direction a accepté des élèves jusqu'au collège.

La volonté de la VDG est de faire découvrir d'autres pratiques musicales et corporelles par l'éveil ouvert sur différentes disciplines permettant à l'élève de faire un choix d'orientation plus approfondi.

Dans une optique de pyramide des classes, il est aussi important de faire rentrer de nouveaux-elles élèves chaque année.

3. Nouveautés pédagogiques mises en place à la rentrée 2023/2024.

- Mesures mises en œuvre dans le cadre du projet d'établissement

Une nouvelle procédure d'admission a été développée pour les candidat-es en cycle 3 instrument : les tests peuvent se faire avec un accompagnement en piano (ou en clavecin pour les musiques anciennes). En parallèle, des épreuves communes pour les tests de formation musicale ont été élaborés pour plus de fiabilité des résultats.

De nouvelles offres pédagogiques en théâtre sont ouvertes avec des parcours-découverte du CM1 à la 3^e, conformément au schéma national d'orientation pédagogique (SNOP). L'accompagnement des amateurs-trices se traduit par le labo théâtre avec un cours par semaine. Les retours sont très favorables et il existe une vraie demande pour les collégien-nes. Une nouveauté notable est l'ouverture de la classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) en théâtre. Un enseignant de théâtre supplémentaire a été recruté et 20h supplémentaires ont été déployées dans cette perspective.

En musique, les parcours non-diplômants ont été développés, le « Hors cursus » semblant trop flou dans les parcours proposés aux élèves a été remplacé par des parcours avec une dominante de pratique collective et éventuellement des cours individuels, tout en valorisant des élèves de bon niveau dans les ensembles du Conservatoire. L'offre des pratiques collectives a également été étoffée avec notamment le passage des orchestres par année et non plus par semestre. Afin de développer de nouveaux dispositifs pédagogiques innovants pour les débuts en musique, la direction souhaite accompagner les enseignant-es volontaires.

En danse, les offres existantes ont été non seulement maintenues, mais renforcées. Un atelier chorégraphique contemporain pour l'accompagnement d'un public adulte amateur a été créé. De plus, un nouveau cours de danse pour les élèves en modulation d'horaires aux lycées Mounier et Argouges a aussi été constitué. En l'absence de CPES en danse, des cours de suivi et de préparation aux concours sont assurés pour les élèves en 3^e cycle spécialisé.

- Des enseignant-es s'interrogent sur les dispositifs innovants avec le risque de manque de cohérence entre les cursus que cela pourrait représenter. Il faudra voir comment cela évolue pour en tirer le bilan.

→ une attention est portée à cette question par la direction pédagogique. Les 2 classes expérimentées cette année, la percussion et la guitare, sont déjà dans une logique de classe affirmée qui ne met pas en question la cohérence des parcours entre les élèves.

Il existe une forte volonté d'expérimentation, en laissant les enseignant-es faire preuve de créativité, avec des essais de cursus et de nouvelles approches pédagogiques qui perdureront si cela fonctionne ou qui seront abandonnés si cela ne fonctionne pas.

- La question de la motivation des enseignant-es au regard de ces nouveaux dispositifs est abordée, alors que d'autres propositions d'enseignant-es ont été faites mais n'ont pas été retenues.

→ Les projets qui n'ont pas été retenus étaient intéressants mais pas encore mûrs, ou les moyens n'étaient pas encore réunis pour les mettre en œuvre. Ils doivent être réfléchis/approfondis en lien avec la direction avant d'être déployés.

4. Point sur la saison 2023-2024.

Une saison pédagogique et une saison artistique des enseignant-es sont programmées au Conservatoire avec des exigences de variété et d'éclectisme.

- 15 concerts d'enseignant-es, du duo à l'orchestre
- 68 concerts, spectacles d'élèves (musique, danse et théâtre)
- 16 concerts scolaires

Une vingtaine d'écoles participantes / Plus de 60 classes du CP au CM2

Près de 3 000 élèves participant-es.

Force est de souligner l'implication des musicien-nes intervenant-es dans ces projets.

- 18 classes de maître (musique, danse et théâtre)
- Plus de 100 auditions de classe
- Des journées thématiques (JEP, Spectacle de danse, Portes ouvertes...)
- De nombreux partenariats

La plaquette de saison est en cours de finalisation - avec retard qui s'explique principalement par un changement en profondeur du visuel et de la charte graphique de la ville de Grenoble - et sortira avant la fin du mois de janvier. Le site internet est naturellement tenu à jour avec la distribution de flyers et l'affichage dans le hall.

Cette année la journée des portes ouvertes sera travaillée avec le BDE.

- Les enseignant-es apprécient particulièrement de jouer dans le cadre de la saison. Ils apprécieraient d'ailleurs de pouvoir jouer encore davantage, notamment pour partager entre collègues et permettre aux instruments moins visibles en orchestre de se produire également. Il est aussi particulièrement riche pour les grands élèves de pouvoir participer aux orchestres d'enseignant-es. Le budget alloué à la saison reste-t-il toujours constant ?

→ En effet, le budget reste constant. La composition de la saison dépend des propositions formulées. Cela relève aussi d'une certaine forme d'équilibre entre secteurs d'activité, départements et disciplines.

5. Point travaux / achats.

- Travaux menés en 2023

- Les stores de 18 salles de cours du bâtiment principal ont été réparés pour 18 440,22 € (financement par le budget de la DAC) et 2 720 € (financement par le budget du Conservatoire).

- Les luminaires de 3 salles de formation musicale ont été rénovés (financement par le budget de la direction de l'immobilier).

- Dans le cadre du marché de la ville de Grenoble avec le fournisseur SDA, les distributeurs de boissons et de nourriture ont été réparés et des lecteurs de carte bancaire ont été installés.

- Achats 2023

L'enveloppe 2023 pour l'achat d'instruments s'est élevée à 34 000 €, ce qui a permis l'achat de 37 instruments/matériels. A cela il faut ajouter 10 000 € pour l'achat d'un piano à queue neuf (Kawai GL 10).

Pour information, 900 instruments sont inventoriés au Conservatoire mais 200 instruments sont mis à disposition des élèves et enseignant-es. Il faut à la fois les entretenir (budget de fonctionnement du Conservatoire) et les remplacer (budget d'investissement).

- La notion de grands élèves qui peuvent avoir accès à la cafétéria est questionnée : s'agit-il des élèves majeur-es ?

→ Il ne s'agit pas d'une question d'âge mais de temps passé au Conservatoire et de l'amplitude horaire de présence au Conservatoire. Les élèves à partir d'un certain niveau sont amenés à rester de longues plages au bâtiment principal. Dans ce cadre, il semble normal qu'ils-elles aient accès à un espace dans lequel ils peuvent s'asseoir confortablement, travailler et acheter une boisson chaude.

En parallèle de l'existence de ce lieu qui n'est pas remise en cause aujourd'hui, le réaménagement du hall est programmé. Dans ce cadre, il est question de rendre ce lieu accueillant pour toutes et tous dans le temps que les élèves doivent passer au Conservatoire. Il faut que le hall d'accueil remplisse une fonction d'accueil qu'il ne remplit pas aujourd'hui.

- Comment sont choisis/priorisés les instruments achetés ?

→ les enseignant-es sont consultés chaque année et remplissent des fiches pour faire remonter les besoins avec la priorisation selon le degré d'urgence. L'idée est d'être en cohérence avec les objectifs pédagogiques, de classe (par exemple : achat d'une épinette pour soutenir le développement de la classe de clavecin/musiques anciennes). Il en va de même pour les boursier-es qui doivent être accompagné-es dans leur pratique. Pour mémoire, le dispositif de bourse d'études vise à soutenir les élèves en situation de précarité financière : cela implique une pratique complètement gratuite (exonération des frais d'inscription et location d'instrument notamment), quel que soit le montant du cursus et de l'instrument choisi. En somme, ce n'est pas parce qu'ils-elles n'ont pas de moyens qu'ils-elles doivent choisir des disciplines bon marché.

- Les mises à disposition d'instrument sont au même tarif pour tout le monde alors que l'entretien ne coûte pas la même chose (exemple des instruments à cordes).

→ Rappel de l'existence et du fonctionnement de la bourse d'études. La révision annuelle de base reste à la charge de la famille, mais le Conservatoire prend en charge les réparations/entretiens lourds (ex : remêchage d'archet...).

La bourse d'études du Conservatoire consiste en une prise en charge directe par la ville de Grenoble des frais liés à la scolarité du/de la boursier-e dans le cadre de ses études au Conservatoire. Cette prise en charge directe comprend :

- L'exemption des droits d'inscription,
- La prise en charge directe des fournitures,
- Le prêt d'un ou de plusieurs instruments,
- Une carte comportant un ou plusieurs voyages en transports en commun ou un abonnement à un service public de location de vélo,
- Un accès privilégié aux locaux du Conservatoire pour la pratique individuelle,
- Des places pour des spectacles en fonction du projet pédagogique de l'élève et présentés au théâtre municipal et dans les salles partenaires,
- Un suivi personnalisé assuré par un directeur des études du Conservatoire.

Pour prétendre à l'allocation d'une bourse, l'élève doit être domicilié-e dans le département et avoir moins de 25 ans l'année de son inscription. Le critère social est également indispensable pour bénéficier de ce dispositif dans la mesure où seules les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 € peuvent prétendre à la bourse.

Pour plus d'information : <https://www.grenoble.fr/1591-tarifications-bourses.htm>

6. Travaux et aménagements prévisionnels.

Le projet d'établissement prévoit un travail sur les locaux avec une correspondance entre les objectifs de convivialité et la réalité et la configuration du hall d'accueil. Les projets doivent s'incarner dans le fait d'avoir un accueil convivial, chaleureux et accueillant. Une des contraintes principales est la configuration existante et austère du bâtiment avec des murs « en dur » et une reconnaissance patrimoniale et architecturale.

Une étude a été réalisée par une équipe d'architectes pour conseiller, accompagner et s'adapter à la structure de l'établissement tout en travaillant sur les usages du site.

Les évolutions envisagées à ce stade se feront en 2 temps :

1) à court terme, avec un réaménagement du mobilier de confort et d'attente d'ici le mois de septembre 2024 au rez-de-chaussée. Cette réflexion visera à repenser l'espace disponible, y compris la bibliothèque qui n'est pas assez valorisée ni identifiée comme un lieu ouvert et un lieu d'attente plus confortable. L'usage et les horaires d'ouverture de la bibliothèque seront d'ailleurs amenés à évoluer pour faire partie des espaces accessibles tant que le Conservatoire est ouvert : permettre des plages plus larges avec une augmentation de la capacité d'accueil de la bibliothèque. Un aménageur va accompagner le Conservatoire pour une mise en espace. De même, des distributeurs de nourriture ou de boissons seront installés dans le hall. Le local de l'accueil sera reconditionné pour permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2) à plus long terme est prévue une phase de travaux en profondeur. Cela impliquera la rénovation du plafond et du système de chauffage ; la mise aux normes des équipements ; le décroisement de l'espace d'attente ; une valorisation des espaces verts et environs du Conservatoire ; une amélioration de la signalétique au sein et en dehors du bâtiment ; le cloisonnement de la cage d'escalier ; la banque d'accueil. Ce travail sera mené avec des architectes pour améliorer également la communication avec la bibliothèque et valoriser/réaménager l'ancienne loge de gardien.

Pour la première phase, un comité de pilotage restreint sera constitué pour travailler avec des professionnels de l'aménagement. Dans un premier temps le travail sera axé sur le mobilier en associant les représentants du CE, les usager-es, les agent-es (notamment les agent-es d'accueil). L'objectif actuel est de passer d'une étude de faisabilité architecturale à un programme de travaux précis, en lien avec les usager-es et agent-es.

Pour information, le bâtiment bénéficie d'une reconnaissance de la DRAC au titre du patrimoine remarquable du XXe siècle avec la seule obligation de respecter l'architecture, mais cela ne constitue pas un classement contraignant. De plus, les travaux ne sont pas d'ampleur à modifier les façades, etc.

Au global, ces travaux s'intègrent dans une logique, plus large et globale, sur l'image et la communication du Conservatoire.

7. Campagne de communication.

Une campagne de communication va intervenir au printemps : une campagne d'affichage au mois de mars et renouvelée au mois de juin avant les portes ouvertes et la période des inscriptions. Une journée « hors les murs » avec les pratiques collectives sera aussi organisée en mai.

Une campagne de photos des élèves et agent-es s'est récemment déroulée pour obtenir des images représentatives et rendre plus vivante la future campagne de communication.

- Le site internet du Conservatoire semble encore austère et complexe, notamment pour trouver l'information. Peut-être est-ce une cause de la moindre représentation des usager-es/agent-es au conseil d'établissement ?

→ sur le fond, les transformations structurelles devraient créer un sentiment d'appartenance plus fort, qui pourrait se traduire par un regain d'intérêt pour la représentation au CE, organe d'échanges et de représentation sur la vie dans l'établissement. Mais l'insuffisante représentation au sein du CE peut également provenir d'un moindre sens de responsabilité collective, situation comparable à de nombreuses instances. Le Conservatoire pourrait n'être uniquement perçu comme un endroit où l'on vient prendre des cours, et non comme un lieu de vie dans lequel il est possible de participer. La campagne de communication visera donc à présenter le Conservatoire comme un lieu ouvert, accueillant et de rencontres permettant à tout le monde de s'investir davantage.

8. Questions diverses.

- Un représentant des enseignant-es interroge Mme LHEUREUX sur le conseil municipal lors duquel a été débattue et adoptée la délibération portant sur le règlement du Conservatoire en septembre 2023. L'adoption de cette délibération ne lui semble pas fidèle aux échanges - riches et nombreux - qui se sont tenus lors du conseil d'établissement afférent, et les craintes ou oppositions d'enseignant-es au tirage au sort n'ont pas été mentionnées à ce moment. L'inquiétude principale résidant dans la perte de sens et le découragement de la représentation comme conséquence du tirage au sort.

→ Il y a une différence entre le travail en commissions - où sont travaillées et débattues les délibérations - et le conseil municipal - instance d'adoption pure des délibérations. Ces questions ont bien été abordées en commission et n'ont pas été rediscutées au cours de la séance du conseil municipal.

Mme GARNIER remarque que la baisse de l'engagement citoyen est constatée partout, y compris dans les écoles.

Ce constat démontre l'importance d'essayer de solliciter les usage-ers, de s'adresser à tout le monde et d'« aller-vers » les citoyens pour redynamiser la participation démocratique, plutôt que de ne compter que sur les systèmes traditionnels de représentation. Si cela fonctionne, le tirage au sort sera maintenu, mais si cela ne fonctionne pas, il sera abandonné pour revenir au système d'élection.

- Quelle est la place des représentant-es des enseignant-es au sein du conseil d'établissement ? Sont-ils-elles là pour porter la voix des collègues ? Portent-ils-elles leur propre voix ou la représentation de tous les agent-es ?

→ Les représentant-es sont présent-es en tant qu'expert-es. Au conseil d'établissement, il n'y a pas de représentation professionnelle vis-à-vis de son employeur (c'est le rôle des organisations syndicales dans le cadre des instances afférentes). En revanche, les enseignant-es assurent la représentation des expert-es de la pédagogie. Les représentant-es ont la liberté d'exercer le rôle de porte-voix comme ils-elles l'entendent et s'ils-elles le veulent, de consulter et de relayer à leurs collègues, mais ce n'est pas une obligation. Ils-elles peuvent tout aussi bien venir siéger et ne faire valoir que leur voix en propre.

Il s'agit d'un point de vue d'agent-e ou d'utilisateur-e du Conservatoire en fonction de son appartenance à un collègue ou à un autre.

- Les représentant-es des enseignant-es rappellent le manque criant de salles de pratiques collectives et de salles de danse. Malgré les engagements de la collectivité en ce sens, aucun progrès n'est constaté alors que le projet d'établissement a défini ces 2 pratiques comme prioritaires. Quelles sont les perspectives sur les nouveaux locaux ? Les représentant-es des enseignant-es craignent l'échéance des élections municipales et un risque d'absence de concrétisation d'ouverture de nouveaux locaux.

→ Trouver des salles ne relève pas d'un projet politique qui engagerait une majorité future, mais du travail entre l'élu-e, la DAC, la direction du Conservatoire. Le travail est en cours et les services essaient d'avancer. La recherche de salles de danse ou de pratiques collectives est le pendant du projet d'établissement et est une priorité pour la DAC et la direction du Conservatoire.